

SOMMAIRE.

<u>Chapitre 1.</u>	<u>Raison sociale et organisation de la SNCB.</u>	1.1
1.1.	Historique des chemins de fer en Belgique.	1.1
1.2.	Statuts de la SNCB.	1.2
1.2.1.	Arrêté royal du 30/09/1992.	1.2
1.2.2.	Objet social de la SNCB.	1.2
1.2.3.	Structures de la SNCB.	1.2
1.2.4.	Mission de service public.	1.3
1.3.	L'infrastructure ferroviaire en Belgique.	1.3
1.3.1.	Le réseau.	1.3
1.3.2.	Le district Sud-Ouest.	1.3
1.4.	La SHE à la SNCB.	1.4
1.4.1.	Dispositions légales.	1.4
1.4.1.1.	Généralités.	1.4
1.4.1.2.	Application à la SNCB.	1.4
1.4.2.	Règlements SNCB.	1.5
1.4.2.1.	Structures SHE à la SNCB.	1.6
1.4.2.1.1.	Généralités.	1.6
1.4.2.1.2.	Définitions.	1.6
1.4.2.1.2.1.	Employeur.	1.6
1.4.2.1.2.2.	UNITES SHE.	1.6
1.4.2.1.2.3.	Cas particulier des districts.	
Notion d'ENTITE SHE.	1.7	
1.4.2.1.2.5.	Organes de coordination.	1.8
1.4.2.1.3.	Le service SHE.	1.8
1.4.2.1.3.1.	Principes .	1.8
1.4.2.1.3.2.	Adjoints du chef de service SHE et collaborateurs SHE.	1.8
1.4.2.1.3.3.	Niveau de formation minimum.	1.9
1.4.2.1.3.4.	Rôle des adjoints du chef de service SHE.	1.9
1.4.2.1.3.5.	En pratique sur le district Sud-Ouest.	1.10
1.4.2.1.4.	Services médicaux.	1.11

<u>Chapitre 2.</u>	<u>Les installations fixes de traction électrique.</u>	2.1
2.1.	Généralités.	2.1
2.2.	Quelques éléments techniques de base.	2.2
2.2.1.	La ligne de contact.	2.2
2.2.1.1.	La caténaire compound	2.3
2.2.1.2.	La caténaire simple.	2.3
2.2.1.3.	La suspension tramway.	2.3
2.2.2.	Portées et désaxements.	2.3
2.2.3.	Supports pour suspension caténaire.	2.4
2.2.4.	Tensions mécaniques.	2.4
2.2.5.	Hauteur.	2.5
2.2.6.	Sectionnement et alimentation des lignes de contact.	2.5
2.2.7.	Interruuteurs et sectionneurs.	2.5
2.2.8.	Circuit de terre.	2.5
2.2.9.	Circuit de retour.	2.6
2.3.	Le service d'entretien des installations fixes de traction électrique.	2.6
2.3.1.	Description du service des installations fixes de traction électrique du district Sud-Ouest.	2.6
2.3.2.	Les missions des centres d'entretien des caténaires.	2.7
2.3.2.1.	Les inspections spéciales	2.7
2.3.2.2.	Les visites systématiques	2.7
2.3.2.3.	Les petites révisions	2.8
2.3.2.4.	Les grandes révisions	2.8
2.3.3.	Moyens matériels.	2.8

<u>Chapitre 3.</u>	<u>Risques spécifiques encourus par le personnel des installations fixes de traction électrique.</u>	3.1
3.1. Dangers dus à l'électricité.		3.1
3.1.1. Dispositions réglementaires.		3.1
3.1.2. Protection du personnel.		3.1
3.1.2.1. Définitions.		3.1
3.1.2.2. Personnel chargé des travaux.		3.2
3.1.2.3. Mesures de sécurité.		3.2
3.1.2.4. Risques électriques résiduels sur la plate-forme mobile.		3.3
3.2. Dangers de chute.		3.4
3.3. Dangers liés aux tensions mécaniques.		3.5
3.4. Danger de collision avec des obstacles.		3.6
3.5. Dangers dus à la circulation des trains.		3.7
3.6. Risques de coupures, piqûres, abrasion, pincement, projections, etc.		3.7
<u>Chapitre 4.</u>	<u>Analyse des accidents du travail.</u>	4.1
4.1. Généralités.		4.1
4.2. Le réseau de la SNCB.		4.1
4.3. Le district Sud-Ouest.		4.1
4.4. Les services de l'Infrastructure du district Sud-Ouest.		4.2
4.5. Le service des installations fixes de traction électrique du district Sud-Ouest.		4.2

<u>Chapitre 5.</u>	<u>La plate-forme mobile.</u>	5.1
5.1. Dispositions réglementaires.		5.1
5.1.1. Appareils de levage.		5.1
5.1.2. Elévateurs à plate-forme mobile.		5.2
5.2. Application au cas étudié.		5.4
5.2.1. Charges - Indications.		5.4
5.2.2. Dispositifs de sécurité.		5.4
5.2.2.1. Garde-corps.		5.4
5.2.2.2. Dispositifs de commande.		5.5
5.2.2.3. Visibilité.		5.5
5.2.2.4. Accès.		5.6
5.2.2.5. Pannes.		5.6
5.2.2.6. Systèmes hydrauliques.		5.6
5.2.3. Mesures de sécurité.		5.6
5.2.3.1. Compétences.		5.6
5.2.3.2. Blocage des roues.		5.6
5.2.3.3. Déplacement en position haute.		5.7

<u>Chapitre 6.</u>	<u>Analyse ergonomique du poste de travail situé sur la plate-forme.</u>	6.1
6.1.	Introduction.	6.1
6.1.1.	Rappel de la méthode utilisée.	6.1
6.1.2.	Cotations.	6.3
6.2.	Description du poste de travail .	6.4
6.3.	Conclusions de l'analyse du poste de travail.	6.6
6.3.1.	Conception du poste.	6.6
6.3.1.1.	Hauteur - éloignement .	6.6
6.3.1.1.1.	Poste debout requérant la mobilité des membres supérieurs.	6.6
6.3.1.1.2.	Poste debout de manipulation manuelle d'objets lourds.	6.6
6.3.1.1.3.	Emplacement pour les membres inférieurs.	6.7
6.3.1.2.	Alimentation - évacuation .	6.7
6.3.1.3.	Encombrement - accès.	6.8
6.3.1.3.1.	Accès au poste.	6.8
6.3.1.3.2.	Gêne entre opérateurs.	6.8
6.3.1.3.3.	Entraves à l'exécution des mouvements.	6.8
6.3.1.4.	Commandes et signaux.	6.9
6.3.1.4.1.	Commandes.	6.9
6.3.1.4.2.	Signaux.	6.11
6.3.1.5.	Evaluation subjective de la conception du poste.	6.12
6.3.2.	Sécurité.	6.13
6.3.2.1.	Accidents de travail.	6.13
6.3.2.1.1.	Taux de fréquence:	6.13
6.3.2.1.2.	Taux de gravité:	6.13
6.3.2.2.	Sécurité de l'aire de travail.	6.14
6.3.3.	Charge physique.	6.14
6.3.4.	Charge mentale et fatigue nerveuse.	6.15
6.3.4.1.	Charge mentale.	6.15
6.3.4.2.	Fatigue nerveuse.	6.15

6.3.5. Environnement physique.	6.16
6.3.5.1. Ambiance sonore.	6.16
6.3.5.2. Les vibrations.	6.16
6.3.5.3. Température.	6.16
6.3.5.4. Eclairement.	6.17
6.3.5.5. Nuisances.	6.17
6.3.6. Organisation du travail.	6.17
6.3.6.1. Horaire de travail.	6.17
6.3.6.2. Autonomie temporelle et rythme de travail.	6.18
6.3.6.3. Intérêt du travail.	6.18
6.3.7. Organisation générale du travail.	6.19
6.3.7.1. Autonomie de décision.	6.19
6.3.7.2. Relations dans le milieu de travail.	6.19
6.3.7.3. L'incertitude sur l'avenir à court terme.	6.19
 <u>Chapitre 7. Conclusions générales.</u>	 7.1
Recommandations dans le cadre du budget prévu.	7.2
Recommandations techniques.	7.2
Recommandations d'aspect social.	7.3
Recommandations sur un budget supplémentaire à demander.	7.3
Recommandations au personnel	7.3
Remerciements	7.4